

associés n'ayant pas des fonds et n'étant pas en état d'en fournir de leur part, ils trouvèrent la ressource de six mille livres du s^r Bourillon, bourgeois de Paris, à condition de luy donner quatre sols dans la société, ils firent consentir le s^r de Bigault d'augmenter la ditte Société de quatre sols, c'est à dire qu'au lieu des vingt quatre qu'elle étoit, on y ajouta quatre sols en faveur du sieur Bourillon, ce qui fait soit le fond de vingt huit sols, et par là de Bigault n'avoit plus qu'un septième au lieu d'un sixième qu'il avoit auparavant. Ces 6.000 livres furent aussi dissipées en partie en voyages à Paris et Lyon, de même que 40.000 bouteilles qui furent faites aux mois de janvier et février derniers qui ont été vendues et prix reçu et dissipé par les s^{rs} Pigalle et Sénéchal, ce qui renouvela les plaintes du sieur de Bigault et l'occasionna à des demandes contre ces associés au bailliage de Beaujolois. C'est alors qu'ils mirent tout en usage pour chagriner le s^r de Bigault, ils pratiquèrent de nouveau les ouvriers de la verrerie, à qui ils firent entendre qu'il étoit trop rigide, qu'il faudrait tacher de l'ôter de la verrerie et qu'alors ils seroient plus tranquilles et que l'on les laisseroit faire ce qu'ils voudroient. Ces ouvriers qui, ne cherchant que leur mieux, n'osèrent pas insulter le s^r de Bigault, quoyqu'ils l'eussent été par les sieurs Pigalle et Sénéchal, mais ils firent insulter son fils dans la verrerie, il y eu plainte de part et d'autre devant le juge subalterme de Perreulx, dans le ressort duquel est située la verrerie. Par l'information faite à la requête du sieur de Bigault, il y a preuve qu'il a été insulté par les ouvriers très mal à propos. Ces procédures ont été portées par appel au Parlement de Paris, où les parties sont actuellement en instance, de même qu'au bailliage du Beaujolois, où il poursuit ses associés pour ce qu'il leur demande. Pour détourner leur condamnation, ils ont imaginés la con-